

BNL KARTING SERIES

ROUND 3

RÈGLEMENT PARTICULIER



GENK
09-10/10/2021

1. Organisation & Information Spécifique concernant l'Epreuve

1.1 Organisation & ASN

Organisateur :

Limburg Karting
Damstraat 1
B-3600 GENK
Belgique
Tel.: +32-475-272589
Mail: info@bnlkartingseries.com
Web: www.bnlkartingseries.com

ASN :

Royal Automobile Club of Belgium
RACB Sport
Rue d'Arlon 53/3
B-1040 BRUXELLES
Belgique
Tel : +32-2-2870911
Mail: sport@racb.com
Web: www.racb.com

1.2 Date & Circuit

Nom de l'épreuve : BNL Karting Series – Round 3
Date : 09-10 octobre 2021
Circuit : Karting Genk (BEL)

Circuit Karting Genk : Home of Champions
Damstraat 1, B-3600 GENK
Tel : +32-89-658182

Cette épreuve sera disputée en conformité avec le Code Sportif International 2021 de la FIA et ses annexes, les bulletins officiels de la FIA et de la CIK-FIA, le Code Sportif National 2021 du RACB Sport, les Règlements Techniques de la CIK-FIA, le Règlement Sportif et Technique des BNL Karting Series 2021 et le présent Règlement Particulier.

Ce Règlement Particulier a été approuvé par le RACB Sport avec le numéro de VISA: K-G-BNL3-017 (21/09/2021).

2. Particularités Circuit

- Longueur : 1360m
- Sens de la Course : sens horaire
- Pole position : à droite



3. Meeting

- Timing : voir annexe
- Contrôle Technique : Parc-Ferme – Servicing Parc Area
- Contrôle des Licences : registration via le système EVA
- Briefing : briefing virtuel
- Panneau d’Affichage : panneau d’affichage virtuel
- Prix & Awards : Coupes pour le top 3 de chaque classe (top 5 Micro Max et Mini Max)

4. Officiels de l’Epreuve

• Commissaires Sportifs

- Wim COOLS (BEL) – président – lic. RACB 3481
- Joost DEMEESTERE (BEL) – membre – lic. RACB 0118
- Alexandre MAGIS (BEL) – membre – lic. RACB 3206
- Aurore LUMAYE (BEL) – stagiaire – lic. RACB 3414

• Directeur de Course

- Thomas LAINER (ALL) – lic. DMSB 1060602

• Directeurs de Course adjoints

- Tom VROEGINDEWEIJ (NDL) – lic. KNAF 30619
- Rick HUISKENS (NDL) – lic. KNAF 27735

• Starter / Finisher

- Hans DE KLEIN (NDL) – lic. KNAF 32349

• Commission Technique BNL Karting Series

- François LAUER (FRA) – lic. FFSA 67399
- Adrie VAN BURGH (NDL) – lic. KNAF 25691

• Commissaires Techniques RACB Sport

- Christian THONON (BEL) – responsable – lic. RACB 2579
- Nicole VANDENBROUCKE (BEL) – lic. RACB 3719
- Willy VANHOUTTE (BEL) – lic. RACB 3632

• Médecin

- Dr. Guy VERECKEN (BEL) – lic. RACB 3401

• Timing

- Cindy CREEMERS (BEL) – lic. RACB 3598
- Ger SCHROUFF (NDL) – lic. KNAF 33112

• Chronométrage/Classements

- Gert NIJS (BEL) – lic. RACB 2234

• Secrétariat/Relations Concurrents

- Kristine SCHOEMANS (BEL) – lic. RACB 3823

• Info Unit

- Patsy PEETERS – lic. RACB 3837

- **Juges de Fait (conf. art. 11.16.3 ISC)**
 - Hans DE KLEIN (NDL) – lic. KNAF 32349
 - Christian THONON (BEL) – lic. RACB 2579
 - Wim VAN BURGH (NDL) – lic. KNAF 26754
- **Servicing Parc Area**
 - Peter VANDERHEYDEN (BEL) – responsable – lic. RACB 3400
 - Mathieu DONNÉ (BEL) – lic. RACB 2580
 - Ludo MIGALSKI (BEL) – lic. RACB 3860
 - Filip SCHOEMANS (BEL) – lic. RACB 3859

5. Divers

Le paddock du circuit Karting Genk est ouvert pour l'installation à partir du jeudi 7 octobre 2021 à partir de 09h00, sous la responsabilité de Limburg Karting. Le paddock est ouvert du vendredi 8 octobre 2021 au dimanche 10 octobre 2021 de 07h30 à 19h00.

Chaque concurrent/pilote doit respecter le règlement du circuit.

Infractions au niveau milieu seront punies avec une amende de € 250,00. Cette amende doit être payée auprès de l'organisateur.

L'échauffement statique des moteurs est interdit selon art. 2.14.Q des *General Prescriptions of the International Karting Regulations*.

Les voitures privés, caravans et mobilhomes sont interdits dans le paddock.

Sur ordre des pompiers et pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'utiliser tout appareil risquant de provoquer le feu sur tout le terrain. Il est également interdit de cuisiner dans le paddock. Toutes les infrastructures de catering seront installées à l'extérieur du paddock, à un emplacement désigné par l'Organisateur. Chaque infrastructure devra être équipée du nombre d'extincteurs à poudre de 6 KG du type ABC équivalent au nombre de karts hébergés dans celle-ci. Chaque infrastructure pourra être contrôlée et en cas de non-respect des règles, le pilote, concurrent ou team concerné sera obligé de se mettre en conformité. Dans le cas contraire, le concurrent, pilote ou team sera convoqué par le Collège des Commissaires Sportifs.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte néerlandais fera foi.